

La Lettre de l'ASTEE Numéro 20

1- Informations générales :

L'assemblée générale et la réunion du conseil d'administration de l'ASTEE se sont tenues le lundi 24 mai dernier. Pierre ROUSSEL a été élu président en remplacement de Jean-Michel BARBIER qui est devenu président d'honneur.

Pierre ROUSSEL, ingénieur général de eaux et forêts, est président de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Il a été directeur de l'eau au ministère chargé de l'environnement.

Le congrès d'Aix-Les-Bains qui s'est tenu du 24 au 28 mai dernier a été suivi par 471 participants et 35 personnes accompagnantes. Nous remercions tous les participants de leur présence et tous les conférenciers pour la qualité de leurs présentations qui ont été suivies avec le plus grand intérêt.

Le prochain congrès, qui sera aussi l'occasion de fêter les 100 ans de l'association, aura lieu à Paris, au Palais des congrès, du 30 mai au 2 juin 2005.

L'ASTEE et l'IWA, International Water Association, organisent du 26 Septembre au 1er Octobre 2004, à Avignon (84), une série de conférences internationales sur les systèmes plantés et le lagunage pour traitement des eaux usées.

- 9ème Conférence Internationale du Groupe de l'IWA spécialisé sur "Les filtres plantes pour le traitement des eaux usées"

- 6ème Conférence internationale du groupe de l'IWA spécialisé sur "le Lagunage"

Informations complémentaires : <http://iwa-ws.lyon.cemagref.fr/>

les programmes complets sont sur le site de l'ASTEE en français et anglais à la rubrique manifestations techniques.

2- Aujourd'hui nous donnons la parole à Claude TRUCHOT chargé de coordonner à la direction de l'eau la préparation de la prochaine loi sur l'eau.

La rédaction : Claude TRUCHOT, vous êtes chargé de coordonner à la direction de l'eau la préparation de la prochaine loi sur l'eau et vous avez bien voulu faire le point lors de l'ouverture de notre congrès de l'ASTEE à Aix-Les Bains le 24 mai. Pourriez nous en rappeler les enjeux ?

Claude TRUCHOT : Depuis le milieu des années 1970, les politiques de l'eau des Etats membres de l'Union européenne sont de plus en plus encadrées par de nombreuses directives et le 23 octobre 2000, la directive cadre sur l'eau (DCE) a fixé des objectifs très ambitieux aux Etats membres :

- parvenir à terme de 15 ans au bon état des eaux,
- réduire, voire supprimer, les rejets de substances dangereuses,
- faire participer le public à l'élaboration et au suivi des politiques,
- tenir compte du principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.

La France, comme les autres Etats membres, est tenue d'appliquer cette réglementation européenne et la loi du 21 avril 2004 en assure la transposition juridique. Face à ces enjeux, on constate que la situation en France n'est pas entièrement satisfaisante, même si par certains de ses aspects la DCE est inspirée en partie du modèle français.

En effet, la qualité des eaux n'atteint encore pas le bon état requis par la directive du fait des pollutions ponctuelles ou surtout diffuses insuffisamment maîtrisées, qui compromettent la préservation des ressources en eau destinées à l'alimentation humaine et les activités liées à l'eau ainsi que l'atteinte du bon état écologique des milieux.

L'objectif de bon état écologique des eaux n'est atteint actuellement que sur environ la moitié des points de suivi de la qualité des eaux superficielles et sans inflexion de la politique menée tout laisse penser que la situation ne peut s'améliorer.

Par ailleurs, certaines régions du territoire connaissent des déséquilibres entre les besoins et les ressources en eau qui sont préjudiciables aux activités économiques et à l'équilibre écologique des milieux aquatiques.

Le dispositif des agences de l'eau créé en 1964 a permis de mettre en place les moyens nécessaires pour réaliser les réseaux d'eau et d'assainissement et le traitement des rejets urbains et industriels. Face à ces défis multiples, l'inconstitutionnalité des redevances des agences de l'eau limite de fait leurs possibilités d'évolution et d'adaptation aux nouveaux défis à surmonter..

Ainsi, si notre dispositif s'est révélé bien adapté pour répondre à des enjeux ponctuels avec des responsabilités identifiables, il a montré ses limites dès lors qu'il faut s'attaquer à des enjeux plus diffus : pollutions par les engrais et les produits phytosanitaires, qualité défailante de l'assainissement non collectif, gestion non coordonnée des petits prélèvements...

Enfin, le fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement manque encore de transparence, et l'accès à l'eau de tous n'est pas assuré partout dans des conditions équitables alors que la France en a défendu le principe dans plusieurs sommets internationaux.

Les Français n'ont pas compris que la hausse du prix de l'eau depuis 15 ans est principalement liée à la mise en œuvre des directives européennes sur l'eau potable ou le traitement des eaux usées urbaines. Il est donc impératif, comme la DCE le prévoit, d'assurer une meilleure participation des usagers à la gestion des services d'eau et d'assainissement et des milieux aquatiques.

Le ministère de l'écologie et du développement durable a organisé tout au long de l'année 2003 un large débat sur la politique de l'eau, associant acteurs de l'eau et grand public. Au final, tous s'accordent pour penser qu'une réforme de la politique de l'eau comprenant un volet législatif important s'avère nécessaire.

La rédaction : Merci Claude Truchot d'avoir accepté d'introduire notre congrès par votre intervention dont nous donnerons l'intégralité dans les actes du congrès. Ce texte est également disponible sur demande à l'adresse suivante : astee@astee.org

3- Les travaux des groupes :

Le congrès d'Aix-les-Bains du 24 au 28 mai a montré la vitalité de notre association et principalement l'action des groupes de travail. Au sein des commissions techniques, ils sont chargés d'éclairer par leurs travaux les décisions gouvernementales.

Des travaux se terminent d'autres commencent, la vie de notre association est rythmée par la présence dans nos locaux de tous les bénévoles qui viennent régulièrement dans nos salles de réunions pour partager leur savoir et dessiner l'avenir.

La liste des groupes de travail est disponible sur le site à l'adresse ci-dessous :
<http://www.astee.org/commissions/composition/accueil.asp>

4- La vie des sections régionales :

Interview de Marie-Agnès Chapgier, présidente de la section régionale Rhône Alpes

La rédaction : Marie-Agnès Chapgier, vous êtes la présidente de la section régionale Rhône Alpes de l'ASTEE et vous avez organisé la journée régionale qui avait pour thème les lacs. Cette journée a été un succès par l'intérêt du sujet qui est au cœur des préoccupations de la région. Pouvez-vous nous en rappeler les enjeux ?

Marie-Agnès Chapgier : La région d'Aix-les-Bains est connue pour ses eaux, qu'elles soient thermales dont la notoriété n'est plus à faire ou qu'elles soient de lacs de sources. Au cours des trente dernières années la pression de l'homme sur l'environnement a conduit à une dégradation progressive des écosystèmes complexes que sont les lacs de montagne. Nous avons voulu, au cours de ce congrès, montrer les liens entre la recherche et les actions concrètes pour améliorer la qualité des lacs.

La rédaction : Vous parlez de recherche. L'ASTEE ne fait pas de recherche mais souhaite que les chercheurs trouvent dans notre association un lieu d'expression. Vous avez réussi avec un des exposés du matin.

Marie-Agnès Chapgier : Pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes complexes que sont les lacs, il faut faire appel à des chercheurs qui accumulent des données particulièrement intéressantes. Nous avons voulu faire le lien entre la recherche de la connaissance et les actions concrètes qui ont été, ou qui seront prises, pour retrouver les équilibres naturels. Cette approche correspond parfaitement à l'esprit de l'ASTEE : connaître puis agir.

La rédaction : Cette demi-journée semble être une synthèse des préoccupations de notre association.

Marie-Agnès Chapgier : Oui, nous avons traité des sujets qui correspondent à plusieurs commissions techniques de l'ASTEE. Ce n'était pas voulu, mais comment pourrait-on traiter le sujet des lacs sans en montrer la dimension pluridisciplinaire ? L'ASTEE regroupe tous les acteurs de l'eau et c'est tout naturellement que notre projet de programme s'est construit en faisant appel à eux et en l'articulant entre les conférences du matin centrées sur les lacs et les visites de l'après-midi couvrant tous les domaines de notre association.

La rédaction : La section régionale que vous présidez envisage de travailler sur plusieurs sujets en 2005. Pourriez-vous en donner une idée ?

Marie-Agnès Chaggier : Je voudrais d'abord dire que notre section regroupe des participants d'origines diverses ce qui nous permet de travailler avec une approche pluridisciplinaire. Pour 2005, nous allons continuer nos travaux sur des sujets importants pour la région comme les problématiques de l'eau pour les petites collectivités et la communication vers le public.

La rédaction : Merci Marie-Agnès Chaggier d'avoir organisé cette demi-journée particulièrement intéressante ainsi que les visites techniques de l'après-midi. Nous avons tous beaucoup appris.

La Section Régionale Lorraine Alsace de l'ASTEE organise avec l'**IRCOD Alsace (Institut Régional de Coopération Développement Alsace)**, les 10 et 11 septembre 2004 à Strasbourg, un séminaire intitulé : Maîtrise d'ouvrage et pratiques de gestion de l'eau : quels enjeux pour la coopération Nord-Sud ?

L'approvisionnement en eau dans les pays du Sud, notamment africains, est confronté à des difficultés techniques, économiques, financières, sociales, culturelles. Le séminaire a pour objet de définir les meilleures conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de formuler des propositions concrètes.

Il réunira des participants d'Europe (France, Allemagne) et d'Afrique, issus d'associations, de collectivités territoriales et de structures spécialisées dans le domaine de l'eau et pour beaucoup d'entre elles impliquées dans des projets de coopération.

Le programme du séminaire est disponible à l'adresse suivante: IRCOD Alsace, Espace Nord Sud 17, rue de Boston, 67000 Strasbourg

ou par mail à : ircod2@ircod.org

5- Nos partenaires communiquent :

International Union of Pure and Applied Chemistry (IUPAC) organise une conférence internationale "La Chimie pour l'Eau" se tiendra à la Maison de la Chimie les 21-23 juin 2004. **Le programme de cette manifestation** <http://www.chemrawnsv.org>

Le GEMCEA (Groupement pour l'Evaluation des Mesures en Continu dans les Eaux et en Assainissement) organise à Nancy, le 25 juin 2004, une conférence dans le cadre du Projet LIFE Environnement : EUTROPH MONITOR sur le thème "Mesure de la pollution diffuse dans l'environnement"

**Programme
Inscription**

La première université d'été francophone en santé publique aura lieu à Besançon du 5 au 9 juillet 2004

<http://www.urcam.org/univete/index.htm>

La Fédération Européenne des Sociétés de Chimie (FECS) organise du 29 Août au 1er septembre 2004, à Bordeaux, la 9ème conférence "Chimie et Environnement"

Information sur la conférence à télécharger >>

[partenaires/echanges/agenda/international/fichiers/33_1.pdf](#)

Le CIB (Conseil International pour la Recherche et l'Innovation dans les Bâtiments) organise les 16 et 17 septembre 2004, au siège du CSTB à Paris, le 30ème Symposium International de son groupe de travail W062, consacré aux distributions et évacuations d'eau dans les bâtiments.

Annonce

Inscriptions

Appel à communications

Colloque international Terre et Eau, du 21 au 23 novembre 2004 à Annaba, Algérie. Annonce et appel à communications :

[partenaires/echanges/agenda/international/fichiers/30_1.pdf](#)

La lettre de l'ASTEE

A.S.T.E.E.

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53

Fax : 01 53 70 13 40

e-mail : astee@astee.org